

Saint Lambert la Potherie

BIENVENUE



HABITANTS

3000

MAIRE

Corinne GROSSET

SUPERFICIE

13.81 km²

ALTITUDE

40m

Bonjour,

Vous arrivez sur une commune qui se veut active et vivante : avec le soutien du conseil municipal et grâce à des dizaines de bénévoles, les associations vous proposent de nombreux services ou activités.

N'hésitez pas à prendre contact pour mieux connaître le fonctionnement de chaque structure.

C'est en proposant vos propres idées et votre bonne volonté aux bénévoles que vous pouvez rapidement trouver votre place dans votre nouvelle commune : la communauté repose sur le partage des responsabilités et l'utilité sociale de chacun.

N'oubliez pas le site internet, la page facebook de la commune et le bulletin municipal : ils vous permettent de vous informer sur la vie de votre commune. Des réunions publiques sont organisées pour informer les habitants, expliquer ou rendre compte sur des sujets concernant notre vie locale ou sur des thématiques relatives aux compétences exercées par la communauté urbaine, Angers Loire Métropole.

Bienvenue à Saint Lambert la Potherie et n'hésitez pas à apporter vos idées et vos arguments pour enrichir la vie associative afin de rendre votre commune plus accueillante et plus solidaire.

Pour l'équipe municipale
Madame la Maire, Corinne GROSSET

PAGE FACEBOOK

Saint Lambert la Potherie - Mairie

SITE INTERNET

www.saintlambertlapotherie.fr



POPULATION

Le nom des habitants :
les Lambertois



ORIGINE DU NOM

L'origine du nom « Potherie » pourrait venir du latin « poterhia » qui signifie : « là où il y a de l'eau ».

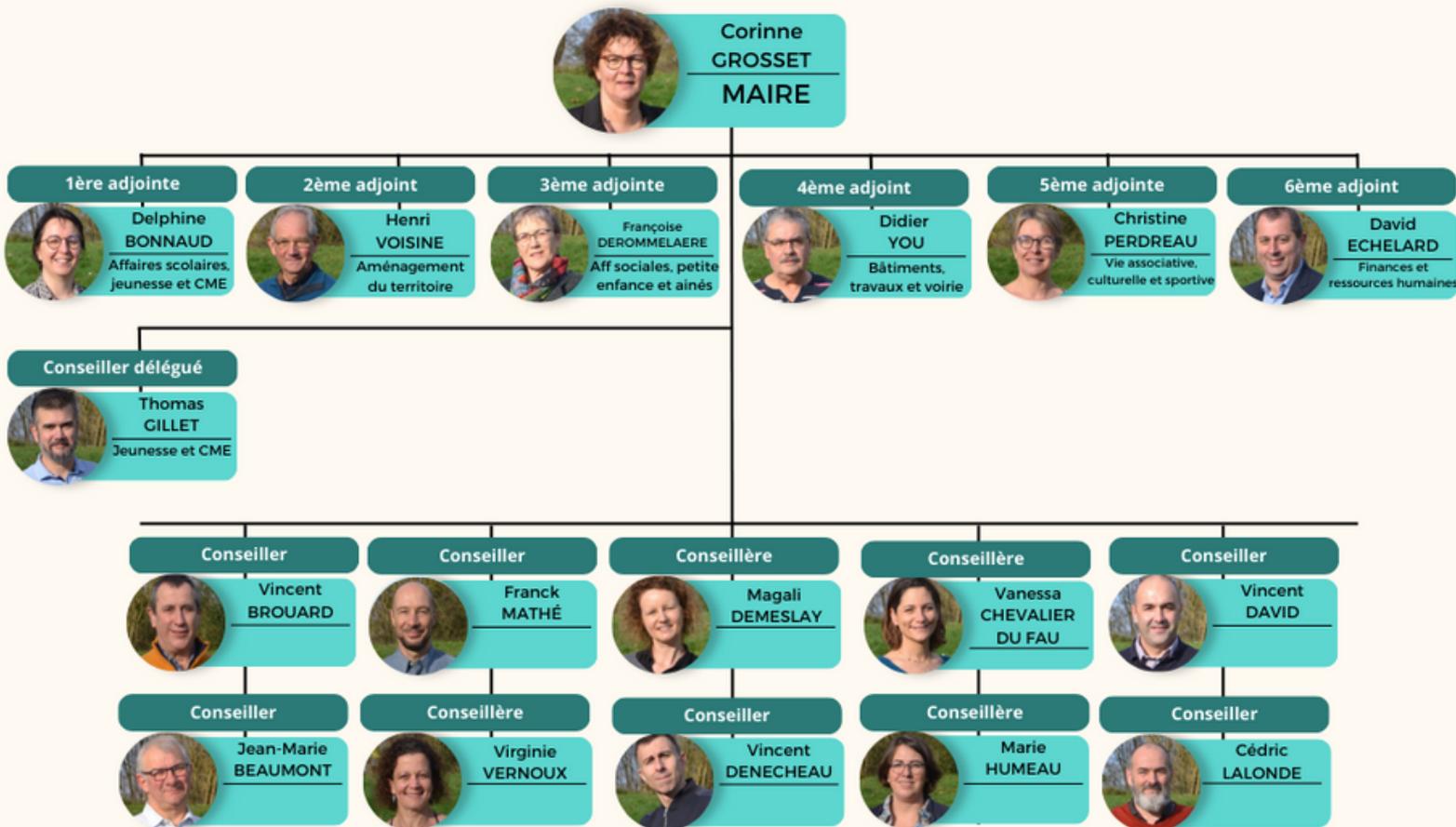
PRÉSENTATION

SAINT LAMBERT LA POTHERIE

Commune du canton d'Angers nord et arrondissement d'Angers. La commune est située A 10 km d'Angers entre La Meignanne (4 km) au Nord, Beaucouzé (4 km) à l'Est, St Jean de Linières (3 km) et St Léger des Bois (3,5 km) au Sud, Bécon les Granits (7 km) à l'Ouest, St Clément de la Place (8 km) au Nord Ouest.

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole qui compte 29 communes.

Élus municipaux 2020-2026



POPULATION

310 000 habitants



**angers Loire
métropole**
communauté urbaine

PRÉSENTATION

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

Angers Loire Métropole a pour vocation de réunir les forces et les atouts des communes membres, afin de développer son territoire et d'élaborer un projet commun.

QUAND CONTACTER ALM?

J'ai un problème d'évacuation des eaux usées.

Je veux signaler un problème sur la station d'épuration.

J'ai besoin de faire un dossier de demande de logement social.

J'ai constaté un problème relatif au ramassage des déchets.

Je souhaite avoir des informations concernant les déchèteries de l'agglomération.

J'ai besoin de conseil pour la rénovation énergétique.

Concrètement, Angers Loire Métropole exerce des compétences réparties dans les cinq domaines d'interventions suivants :

- L'économie (développement économique, enseignement-formation-recherche, tourisme)
- L'environnement (eau et assainissement, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, déchets, énergie, qualité de l'air, bruit)
- Les solidarités (politique de la ville, équilibre social de l'habitat, accueil des gens du voyage, participation financière au secours et à la lutte contre les incendies)
- Le territoire (aménagement de l'espace communautaire, espaces verts d'intérêt communautaire)
- Les déplacements (voirie et voies structurantes d'intérêt communautaire, transports urbains)

Au quotidien, l'intercommunalité assure, par exemple, la collecte sélective des déchets, le développement du tramway, la production d'eau potable, le traitement des eaux usées..



CONTACT

Tel : 02 41 05 50 00

Du lundi au vendredi
9h-12h30 - 13h30-17h30



NOUVEAUX HABITANTS

MAIRIE

4 rue Félix Pauger
49070 SAINT LAMBERT LA POTHERIE

Tel : 02 41 77 55 06

Mail : accueil@saintlambertlapotherie.fr

Site internet : www.saintlambertlapotherie.fr

Page Facebook : Saint Lambert la Potherie -
Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 9h-12h

Mardi 9h-12h

Mercredi 9h-12h et 15h30-17h30

Jeudi 9h-12h

Vendredi 9h-12h et 15h30-17h30

Samedi 9h-12h (fermée pendant les vacances
scolaires)

QUAND CONTACTER LA MAIRIE ?

Je souhaite m'inscrire sur les listes
électorales.

Je souhaite me marier, me pacser ou
organiser un parrainage civil.

J'ai besoin d'une copie d'un acte d'état
civil.

J'ai besoin de faire authentifier ma
signature.

J'ai besoin de remplir une attestation
d'accueil d'une personne étrangère.

Je souhaite organiser un vide maison.

Je pense avoir un nid de frelon
asiatique chez moi.

Je souhaite réserver une salle
communale.

Je souhaite faire des travaux dans ma
maison.

J'ai constaté un besoin d'intervention
sur les espaces verts, les bâtiments.



**Depuis 2017, la mairie
ne délivre plus les titres
d'identité.**

LOCATION DES SALLES COMMUNALES TARIFS 2023

	Habitant de St Lambert	Habitant Hors commune	Supplément chauffage en période hivernale (du 15/10 au 15/04)
Salle communale - 9 rue des loisirs			
Semaine : Réunion < à 3 heures (matin ou après-midi)	66 €	198 €	55 €
Semaine : Une journée	270 €	662 €	83 €
Week end : Samedi + Dimanche	328 €	871 €	110 €
Location de verres	39€	39 €	
Location de vaisselle	66 €	66 €	
Salles Espace George Sand : Hergé, Jules Verne, Camille Claudel - 4 rue Félix Pauger			
Semaine : Réunion < à 3 heures (matin ou après-midi)	39 €	103 €	28 €



QUELQUES DEMARCHES A FAIRE EN MAIRIE

- Réserver la date de location
- Venir en mairie signer la convention de location et confirmer la réservation par le versement d'un acompte

Merci d'apporter carte d'identité, justificatif de domicile et attestation d'assurance de responsabilité civile.

BIBLIOTHEQUE - RESEAU LATULU

Espace George Sand - 4 rue Félix Pauger
49070 SAINT LAMBERT LA POTHERIE

Tel : 02 41 77 56 19

Mail : bibliotheque@saintlambertlapotherie.fr

Site internet : <https://latulu.c3rb.org/>

Page Facebook : Bibliothèque De Saint Lambert la Potherie

Horaires d'ouverture au public :

Mercredi 10h30-12h et 16h-19h

Vendredi 16h30-18h30

Samedi 10h30-12h



MAISON MÉDICALE

40 rue des landes
49070 SAINT LAMBERT LA
POTHERIE

2 Médecins généralistes

4 Infirmiers libérales

1 Dentiste

2 Kinésithérapeutes

1 Ostéopathe

L'AGENCE POSTALE

Tel : 02 41 77 59 55



LA POSTE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi 10h-12h et 14h45-18h

Du Mardi au Vendredi 14h45-18h

Samedi 9h30-12h

POPULATION

Chaque année environ 30 enfants naissent dans les familles Lambertoises



UN LIEU UNIQUE
D'INFORMATION
INTERCOMMUNAL

Beaucouzé

Bouchemaine

Saint Clément de la Place

Saint Lambert la Potherie

QUAND CONTACTER LE RPE ?

Je recherche un mode de garde pour mon enfant.

J'ai besoin d'accompagnement pour faire les documents administratifs de mon assistante maternelle.

Je souhaite inscrire mon enfant dans un accueil collectif.

CONTACT

Tel : 06 13 20 76 69

06 25 25 98 69

06 19 06 08 18

Mail : rpe@ville-bouchemaine.fr

Lundi 9h - 17h30

Mardi 9h - 16h

Mercredi 9h - 17h

Jeudi 13h - 17h30

Vendredi 9h - 16h

À CHAQUE ÂGE SES BESOINS LES 0 - 3 ANS

LE RELAIS PETIT ENFANCE

Le relais vous informe sur les différents modes d'accueil existants sur les quatre communes.

L'objectif est de comprendre et d'analyser vos besoins pour mieux cibler le mode d'accueil adapté à votre enfant. C'est un soutien global et personnalisé en amont de vos recherches.

Le relais vous accompagne dans votre choix d'accueil.

Que vous souhaitiez un mode d'accueil collectif ou individuel, le relais vous accompagne dans vos recherches et vos démarches. Le relais centralise les inscriptions dans les différentes structures collectives de Bouchemaine et Beaucouzé. Il met à disposition la liste des assistants maternels agréés des quatre communes.

Le relais est un lieu d'écoute et d'accompagnement, tant pour les démarches administratives (contrat de travail assistant maternel, dossier d'inscription en crèche...), que sur les questions liées au développement de votre enfant (séparation, sommeil, alimentation...).





À CHAQUE ÂGE SES BESOINS LES 3 - 10 ANS

LES SERVICES PERISCOLAIRES DANS LES ÉCOLES FÉLIX PAUGER

Les services périscolaires (garderie du matin, du soir, la pause méridienne et les mercredis) sont assurés par le personnel communal.

RESPONSABLE SERVICES PERISCOLAIRES

Stéphanie DEDRON

Tel : 02 41 77 54 80

Mail : periscolaire@saintlambertlapotherie.fr

PORTAIL FAMILLES

<https://www.espace-citoyens.net/saintlambertlapotherie/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Une fois votre enfant inscrit à l'école, merci de contacter Madame DEDRON afin de vous fournir les accès au portail familles.

LE CENTRE DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le centre de loisirs pendant les vacances scolaires est assuré par l'association Familles Rurales.

Il n'y a pas de centre de loisirs pendant les vacances de Noël ni les 15 premiers jours du mois d'août.

PRÉSIDENTE DE FAMILLES RURALES

Floriane BROSSARD

Mail : afr.stlambert@gmail.com

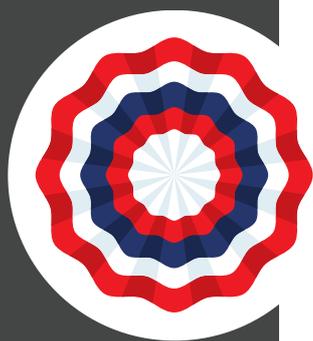
C'EST QUOI LE PORTAIL FAMILLE ?

Le portail familles est un espace personnalisé en ligne réservé aux familles des élèves des écoles publiques. Il vous permet de remplir les fiches sanitaires, réserver les services, signaler une absence, consulter les factures, gérer les paiements...

Le portail famille est utilisé par Familles Rurales au même titre que les écoles Félix Pauger



En 2023, 19 enfants sont élus au conseil municipal des enfants.



ELECTIONS

Chaque année, les CE2 votent pour les nouveaux conseillers municipaux.

Ils sont élus pour 3 ans.

À CHAQUE ÂGE SES BESOINS LES 8 - 11 ANS

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il se réunit dans la quinzaine suivant les élections en séance plénière et publique sous la présidence de madame la Maire.

Lors de cette installation, le conseil décide de son fonctionnement. Il se réunira ensuite 1 fois par mois, le samedi matin à la mairie en présence d'adultes référents et d'un représentant de la mairie. Ces adultes écoutent et veillent au respect du droit de parole de chacun.

L'animateur jeunesse du Quartier Jeunes assure, en lien avec les élus responsables du CME, la préparation, l'animation et l'encadrement des réunions plénières et des commissions.

Les délibérations du CME sont transmises au Conseil Municipal par la maire. Elles peuvent être complétées ou modifiées par le Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2023-2024



Erwann Bernard
CM2
Félix Pauger



Gabriel Bertholle
CM2
Saint Maurille



Apolline Delaunay
CM2
Félix Pauger



Léa Duval
CM2
Félix Pauger



Aymeline Touboulic
CM2
Saint Maurille



Jules Pineau
CM2
Félix Pauger



Alexis Rogeron
CM1
Félix Pauger



Clélie Brin
CM1
Saint Maurille



Sacha Humeau
CM1
Félix Pauger



Lorette Herguais
CM1
Félix Pauger



Manon David
CM1
Saint Maurille



Albane Delaunay-Ferant
CM1
Félix Pauger



Maëlle Cholet
CM1
Félix Pauger



Maëlys Bodin
CE2
Félix Pauger



Manon Vivant
CE2
Félix Pauger



Maëlie Chaveneau
CE2
Félix Pauger



Nyssa Msaidie
CE2
Félix Pauger



Elise Denis
CE2
Saint Maurille



Sasha Guibert
CE2
Saint Maurille

A QUOI ÇA SERT D'ÊTRE ÉLU ?

- Découvrir et comprendre le fonctionnement de l'environnement local
- S'exprimer et être écouté
- S'impliquer dans la vie de la commune
- Avoir des projets pour sa commune et suivre leurs réalisations



À CHAQUE ÂGE SES BESOINS LES 11 - 17 ANS

LE QUARTIER JEUNES

Le QJ est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans. Le mercredi après-midi, le vendredi soir, le samedi après-midi ou pendant les vacances scolaires, les ados et préados peuvent venir profiter de l'espace et du planning d'activités préparé par l'équipe d'animation en collaboration avec les jeunes.



RESPONSABLE JEUNESSE

Pierre MARTIN

Tel : 07 48 88 16 34

Mail : jeunesse@saintlambertlapotherie.fr

Page Facebook : [Le QJ - St Lambert la Potherie](#)

LES 16 - 25 ANS

LA MISSION LOCALE ANGEVINE

La Mission Locale Angevine est une association qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. La MLA les aide à définir leur projet professionnel et leur apporte une aide individuelle et personnalisée dans leur recherche d'emploi et de formation.

Ils sont aussi là pour répondre à toutes les questions en lien avec la vie quotidienne qui pourraient les bloquer dans leur élan.

La Mission Locale Angevine travaille en partenariat avec les acteurs importants du territoire en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement, de droit... Et oriente vers eux les jeunes en fonction de leur situation.

ANTENNE MLA LA PLUS PROCHE

Beaucouzé

Maison de la Solidarité - 3 Rue du Bourg de Paille 49070 Beaucouzé

Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h / Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h30

Mail : npareige@mmla49.fr

Tel : 06 71 01 17 45

À CHAQUE ÂGE SES BESOINS LES SÉNIORS



LE CLIC AINÉS OUTRE MAINE

Le CLIC écoute, informe, conseille et oriente les personnes de plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels sur toutes les questions liées au :

- **maintien à domicile** : aide à domicile, portage de repas, téléassistance, transport, aides financières, adaptation du logement, accueil de jour...
- **l'entrée en institution** (EHPAD, résidence autonomie, hébergement temporaire...).

CONTACT

Zone d'activité du bocage

5 rue René Hersen 6 49240 AVRILLÉ

Tel : 02 41 05 11 08

Site internet : <http://www.clic-aom.fr/index.html>

DES LOGEMENTS ADAPTÉS SUR LA COMMUNE

Les bailleurs sociaux (Maine et Loire Habitat et Podeliha) présents sur la commune disposent de logements adaptés au vieillissement.



Par ailleurs, un programme de constructions de 15 logements de type 3 à destination des séniors est en cours de construction en centre bourg. Le projet est porté par la Soclova.

Une salle de convivialité sera également implantée à proximité de ces logements et sera un lieu d'animations dédié aux séniors.

L'ACTION SOCIALE



Le Centre Communal d'Action Sociale est une instance communale, gérée par un conseil d'administration dont 5 membres sont élus et 5 membres sont représentants du monde associatif.

QUAND CONTACTER LE CCAS ?

Je souhaite faire appel à un prestataire de service à domicile.

Je souhaite obtenir des aides financières pour le sport ou une activité culturelle, le permis de conduire ou pour me soutenir dans mon quotidien.

J'ai un rendez-vous et je ne peux pas m'y rendre seule.

CONTACT

Madame BONNIN
Mairie
4 rue Félix Pauger
49070 Saint Lambert la Potherie

Tél : 02 41 77 55 06

Mail :
ccas@saintlambertlapotherie.fr

LE CCAS

Le CCAS intervient notamment auprès des personnes ayant des difficultés momentanées (séparation, perte d'emploi, etc.) dans un souci d'aide et non d'assistance.

Il est à l'écoute des problèmes de chacun dans un esprit de solidarité. Il a compétence pour organiser des actions et activités sociales.

Le CCAS travaille en collaboration avec de nombreux partenaires pour mener à bien l'accompagnement qu'il propose aux habitants.

LES ACTIONS DU CCAS

- Soutien financier
- Accompagnement aux déplacements
- Sport et culture pour tous*
- Participation financière pour le portage de repas et la téléassistance*
- Plan canicule/ Grand froid
- Participation financière pour le passage du permis de conduire*
- Participation aux commissions d'attribution des logements sociaux

*aides soumis au quotient familial



*conditions en Mairie

L'ACTION SOCIALE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

La maison départementale des solidarités (MDS) propose aide et accompagnement sur toute question liée à la santé, à la famille, au logement, à votre budget ou à l'insertion.

À certaines étapes de la vie, chacun peut ressentir la nécessité d'échanges, d'écoute ou de conseils auprès de professionnels de l'action sociale ou médico-sociale. Les Maisons départementales des solidarités regroupent sur un même lieu ces services, avec une double vocation :

- La prévention des difficultés individuelles et familiales,
- L'insertion des personnes en difficultés sociales.

CONTACT

Maison Départementale des Solidarités du Haut Anjou
1 rue René Laënnec - ZAC de la Grée
49220 Grez-Neuville

Tel : 02 41 21 51 00

Site internet : <https://www.maine-et-loire.fr/contacter-le-departement/maisons-departementales-des-solidarites>

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

LA MDA est un « lieu unique » : Quel que soit votre âge ou l'origine de votre manque d'autonomie, vous pouvez exprimer, à partir de votre projet de vie, des besoins d'aide et de compensation.

La MDA propose des réponses adaptées aux situations : allocations, prestations, carte mobilité inclusion, accueil et accompagnement médico-social, parcours scolaire ou professionnel.

La MDA accompagne tout au long des démarches et des procédures.

CONTACT

6 rue Jean-Lecuit - 49000 ANGERS

Tel : 02 41 81 60 77

Mail : contact@mda.maine-et-loire.fr

Site internet : <https://www.mda.maine-et-loire.fr/la-maison-departementale-de-lautonomie/>



VIE ASSOCIATIVE

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

AL.P.M. (pêche à la mouche)	Guy TUDURI	06 75 65 23 94	guy.tuduri@wanadoo.fr
Badminton	Christophe ROGER	06 43 35 04 36	christophe.roger-sl@laposte.net
Basket	Anthony PIOU	06 22 05 53 79	lmb49.presidence@gmail.com
Football FCLJLM	Stéphane Gallard	07 50 58 14 59	fcjlm49@gmail.com
Gym Volontaire	Virginie BENION	06 47 36 73 29	gym.stlambertlaphotherie@gmail.com
Pétanque Club	PREZELIN Nicaise	06 27 01 22 91	lambertoispetanqueclub49@gmail.com
Tennis	Geoffrey GUICHET	06 70 04 52 18	tennis.saintlambertlaphotherie@gmail.com
Volley	Romain GRANIER	06 98 67 80 75	enoa.volley@laposte.net
Yogalâ	Josiane JOUSSET	02 41 73 35 70	yogala.asso@gmail.com

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ECHANGE

Amicale des donneurs de sang	Patrice BIESSY	06 84 10 42 51	dondusangbeaucouze@gmail.com
APEL - Parents d'élèves école privée	Lydia GABARD	06 86 76 22 32	apel.stmaurille@gmail.com
APE - Parents d'élèves école publique	Charlotte MAREAU et Rémi LAMBERT	06 77 24 47 92	apefelixpauger@gmail.com
B.M.C.D. (bibliothèque)	Claire Roche	06 64 48 84 14	bibliotheque@saintlambertlaphotherie.fr
Comité des Fêtes	Stéphane VITOUR	06 64 20 37 57	stephane.vitour@outlook.fr
Comité de jumelage Burkina Faso (Kokologho)	Marie-Antoinette TOSSER	06 68 57 05 80	m_tosser@orange.fr
Familles Rurales A.L.S.H.	Floriane BROSSARD	06 82 40 97 46	afr.stlambert@gmail.com
Foyer d'animation : (théâtre enfant, danse modern jazz, danse en ligne, danse de couple, encadrement, arts et création)	Carole BERNARD et Virginie Hrouch	06 75 31 21 94 (Mme Hrouch)	foyer.animation.slp@gmail.com
Foyer d'animation - Section Musique	Christophe PILIU	06 81 82 36 59	musique.stlambert@gmail.com
El'tempo (chœur)	Michel TURCO	06 78 01 03 16	turco.michel@wanadoo.fr
Jardiniers des Verdiers	Michel TURCO	06 78 01 03 16	turco.michel@wanadoo.fr
La Joie de Vivre	Joseph DENIS	02 41 77 53 97	joseph.denis1952@gmail.com
Histoire et Patrimoine	Jacky NIOCHE	06 75 19 96 59	histoireslp@gmail.com
La Ronde des Lutins	Lydie BOURGET	06 61 74 14 39	larondedeslutins.lybourget@gmail.com

BIEN VIVRE ENSEMBLE



STATIONNEMENT

N'OUBLIEZ PAS,
les trottoirs sont réservés aux piétons !
Pour vous stationner, respectez les emplacements réservés notamment ceux réservés aux personnes porteuses d'un handicap. Epargnez aux piétons les stationnements sauvages même pour « quelques minutes » comme par exemple aux abords de l'école.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se stationner sur les espaces verts. Ces espaces sont entretenus tous les jours par le service technique, merci de respecter leur travail !

BRUITS

N'OUBLIEZ PAS,
vous avez des voisins !
Les bruits intenses et répétitifs comme les aboiements de chiens, la musique, les jeux bruyants, etc. à tout moment de la journée peuvent compromettre les relations avec vos voisins. Ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils sont intenses et répétitifs. Ils peuvent être sanctionnés et pas seulement qu'à partir de 22h ! Pensez à prévenir vos voisins, si vous organisez une fête. Pour respecter la tranquillité de chacun, certaines règles sont à respecter. Vous souhaitez jardiner ou bricoler, des horaires sont à respecter pour éviter de déranger vos voisins !

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Si vous souhaitez en savoir plus : www.bruit.fr

CIRCULER EN SÉCURITÉ

Le savoir vivre ensemble, c'est aussi une conduite sécuritaire et responsable au sein de la commune et de ses abords.

Nos rues où co-circulent automobilistes, motocyclistes mais aussi piétons et cyclistes sont régies par le code de la route et ses obligations. Cette réglementation est évidemment complétée par du bon sens tel que :

- Respecter les priorités à droite mais également faire preuve de prudence à leurs abords en réduisant la vitesse à l'approche et en augmentant la vigilance, même lorsque nous sommes « prioritaires », notamment sur celles jalonnant la rue des Landes.
- Respecter les limitations de vitesse, même si les principaux axes de la commune peuvent inciter à appuyer sur l'accélérateur, n'oublions pas les drames qui peuvent en découler.
- Respecter les sens de circulation dans les ronds-points, notamment celui de la maison médicale (infraction sanctionnable d'une amende de 135€)
- Respecter les accès « Pompiers » ou « Entretien Espaces Verts ». Ces chemins, à vocation piétonnière pour la plupart, ne sont pas faits pour que chacun puisse se garer au plus près de son habitation.





ANIMAUX

VOUS AVEZ UN ANIMAL DE COMPAGNIE ?

- Il est interdit de laisser vaquer ou abandonner vos animaux domestiques sur la voie publique. Ils doivent être promenés en laisse. Un animal errant sur la voie publique qui ne pourrait être identifié sera capturé et amené aux ateliers municipaux avant envoi à la fourrière.
- Pensez également à ramasser leurs déjections canines, des distributeurs de sacs sont disponibles en différents points de la commune. L'accès aux aires de jeux et bacs à sable leurs est interdit.
- Pensez à le faire identifier Le code Rural (article L212-10) prévoit en effet qu'un animal ne peut être cédé ou acquis (à titre onéreux ou gratuit), même entre particuliers, s'il n'est pas identifié (par un procédé agréé par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture). Il s'agit en effet du seul moyen officiel de prouver l'existence d'un animal, ses origines, d'attester des soins qu'il a reçus et des informations le concernant. L'identification est à la charge du cédant.

VOUS AVEZ UN CHIEN SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DANGEREUX ?

Chien de garde et de défense et chien d'attaque

Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions. Une déclaration est obligatoire en mairie.

VOUS SOUHAITEZ RÉGLER UN LITIGE ?

- Le conciliateur de justice est disponible pour régler un litige (de la consommation locataire-propriétaire, commerciaux, prudhommaux) ou un conflit de voisinage. Il est présent dans différentes communes voisines.

Liste disponible sur www.conciliateurs.fr

- Demander une assistance juridique, obtenir réparation, faire respecter ses droits... La Maison de justice et du droit de l'agglomération angevine regroupe au sein d'un même lieu, des professionnels du droit et des associations spécialisées qui vous apportent des réponses dans tous les domaines de la vie quotidienne : travail, famille, logement, consommation...

Centre commercial du Chapeau de gendarme, avenue Winston-Churchill à Angers.

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- jeudi de 13h30 à 19h30

Pour prendre rendez-vous : 02 41 45 34 00
mjd-angers@justice.fr

LITIGES





DES CONTAINERS PLEINS ?

18 points TOM sont répartis sur l'ensemble de la commune afin de collecter les déchets ménagers. Pour tout problème concernant le ramassage des ordures ménagères ou la saturation des containers, contacter Angers Loire Métropole au 02 41 05 54 00 (du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h).

Pour le ramassage des poubelles sur les écarts, un calendrier édité par Angers Loire Métropole est disponible en mairie.

DECHETS

VOUS FAITES DU TRI ET NE SAVEZ PAS QUE FAIRE DE VOS ENCOMBRANTS ?

La déchèterie recyclerie Emmaüs de Saint Léger de Linières est ouverte :

Du 2 Novembre au 31 Mars :

- du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h
- le samedi : 9h-17h

DU 2 Juin au 31 Octobre :

- du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
- le samedi : 8h30-18h.

Un badge d'accès à la déchèterie est maintenant nécessaire.



VOUS SOUHAITEZ BROYER VOS VÉGÉTAUX A DOMICILE ?

Pour évacuer vos branchages, il est possible de les broyer à domicile. Vous obtiendrez du broyat qui pourra être utile à vos plantations, votre potager ou comme matière sèche pour votre composteur. Vous pouvez réserver un broyeur chez un loueur conventionné. Vous pourrez ainsi bénéficier d'une réduction pour la location du matériel.

Pour plus d'informations :

Infos déchets au 02 41 05 54 00

VOUS SOUHAITEZ RÉDUIRE VOS DÉCHETS?

ADOPTEZ LE COMPOSTAGE

Pour les personnes disposant d'un jardin, Angers Loire Métropole met à disposition gratuitement des composteurs de 345 litres.

Pour les habitants ne disposant pas de jardin mais ayant une cave, une cour, un balcon ou un garage, Angers Loire Métropole propose des lombricomposteurs contre une participation de 20 €.

Si vous êtes intéressé(e), il suffit de vous inscrire au 02 41 05 54 00 ou vous rendre sur site internet d'Angers Loire Métropole à la rubrique Gestion des Déchets.

L'ESPACE PUBLIC EST UN BIEN COMMUN

Les Lambertois qui possèdent une haie peuvent lui faire une petite taille. Les piétons (adultes comme enfants) vous remercient par avance de libérer les trottoirs et chemins, afin qu'ils circulent en toute sécurité. Il est quand même rappelé que s'il arrive un incident dû à des branches ou des ronces qui dépassent, c'est la responsabilité du propriétaire qui est engagée.

ESPACES VERTS





VOUS PROJETEZ DE CONSTRUIRE, MODIFIER, DÉMOLIR UNE CONSTRUCTION SUR VOTRE PARCELLE ?

- Vous édifiez une clôture, modifiez vos ouvertures ou votre façade, installez des panneaux photovoltaïques, construisez un abri de jardin (entre 5 et 40m² et 20m² en zone N ou A), un garage, une extension de votre habitation principale (surface inférieure à 40m² et 20m² en zone N ou A), modifiez la destination de votre garage, installez une piscine...

URBANISME

Vous devez déposer en mairie un dossier de DÉCLARATION PRÉALABLE.

Le délai d'instruction est de 1 mois.

- Vous construisez votre maison, faites une extension (au-delà de 40m² et 20m² en zone N ou A).

Vous devez déposer en mairie un dossier de PERMIS DE CONSTRUIRE.

Le délai d'instruction est de 2 mois pour une maison individuelle, 3 mois pour tout autre construction.

Avant tout dépôt de dossier, il faudra vous assurer du zonage sur lequel se situe votre parcelle et que le projet respecte les prescriptions inscrites au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Renseignements auprès du service urbanisme :
urbanisme@saintlambertlapotherapie.fr